

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 31 MARS 2015**

L'an deux mil quinze, le trente-et-un mars à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Martin le Châtel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 25 mars 2015

PRÉSENTS : ANTOINET Guy - BODINIER François - BREVET Christiane - COLAS Christiane - COLAS Hervé - DUC Pascaline - FOURNIER Clotilde - FROMONT Jean-Pierre - GALLET Gérard - GUILLEMOT Laurent - GRIGNOLA-BERNARD Virginie - GUEFFIER Elizabeth - JACQUET Jean-Luc - MAISONNEUVE Xavier - MARTIN Walter - MOREL Catherine - OLIVIER Jacques - PACAUD-PEREIRA Marie - PERRIN Gérard - PICARD Catherine - PIN Marie-Joëlle - PUTHET Hervé - ROCHE Jean-Pierre - THEVENON Jean-Jacques - VIVIET Alain.

EXCUSÉS : LONGERON Robert - PARRATON Véronique (pouvoir donné à MAISONNEUVE Xavier) - TOLFA Pascale (pouvoir donné à ANTOINET Guy)

Secrétaire de séance : JACQUET Jean-Luc

Nombre de conseillers : En exercice : 28 ; Présents : 25 ; Votants : 27

Jean-Luc Jacquet, maire de Saint-Martin le Châtel accueille le conseil communautaire et présente les projets de la commune. Le dernier recensement fait état de 827 habitants, contre 823 en 2012. Parmi les derniers travaux réalisés, un chemin piétonnier a été créé au hameau de la Planta, la cour et le préau de l'école maternelle rénovés, la toiture du bâtiment de l'aire de loisirs remplacée. L'école compte cette année 76 élèves répartis sur trois classes. Deux séances de temps d'activités pédagogiques ont lieu par semaine. En 2015, la commune envisage de se doter d'un site internet.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 24 FEVRIER 2015

Le compte rendu n'ayant pas été envoyé, l'adoption est ajournée.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 MARS 2015 DANS LE CADRE DE LA DELEGATION OUVERTE PAR DELIBERATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

SIGNATURE DE CONTRATS A DUREE DETERMINEE EFFECTUES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION OUVERTE PAR DELIBERATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION OUVERTE PAR DELIBERATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Tableau des emplois (rapporteur : Christiane Colas)

Le conseil approuve la transformation d'un emploi d'agent d'accompagnement de l'enfance en poste d'ATSEM ouvert au cadre d'emploi des ATSEM à temps non complet (21,5/35^e) suite à la réussite au concours d'un agent du SIVOM.

(Adopté, unanimité).

II. Compte administratif 2014 - compte de gestion 2014 (rapporteur : Gérard Perrin)

Tous budgets confondus, en section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2014 s'élèvent à 22 014 434,49 euros et les recettes à 22 728 757,82 euros. Ces données s'affichent double compte inclus : par exemple, la subvention d'équilibre allouée par le budget principal au budget annexe « Equipements touristiques » constitue une dépense pour l'un, une recette pour l'autre.

Budget	Dépenses de l'exercice 2014	Recettes de l'exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014
Budget principal	14 650 511.21	15 509 588.74	859 077.53
B.A. Equipements d'accueil	643 642.97	641 824.13	-1 818.84
B.A. Parcs d'activités	1 895 146.41	1 890 142.01	-5 004.40
B.A. Centre de services	1 545 199.86	1 432 213.87	-112 985.99
B.A. Equipements touristiques	3 155 226.07	3 155 226.07	0.00
B.A. S.P.A.N.C.	124 707.97	99 763.00	-24 944.97
TOTAUX	22 014 434.49	22 728 757.82	714 323.33

Le compte administratif de l'exercice 2014 fait ressortir tous budgets confondus, un excédent provisoire de fonctionnement de 714 323,33 euros, auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice précédent de 2 488 007,15 euros.

En investissement, tous budgets confondus, les dépenses 2014 atteignent 6 047 269,56 euros et les recettes 5 547 196,74 euros.

Budget	Dépenses de l'exercice 2014	Recettes de l'exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014
Budget principal	2 226 856.78	2 585 716.42	358 859.64
B.A. Equipements d'accueil	332 689.94	529 192.00	196 502.06
B.A. Parcs d'activités	1 899 362.07	1 630 304.66	-269 057.41
B.A. Centre des services	327 788.57	169 092.10	-158 696.47
B.A. Equipements touristiques	1 249 374.54	629 436.56	-619 937.98
B.A. S.P.A.N.C.	11 197.66	3 455.00	-7 742.66
TOTAUX	6 047 269.56	5 547 196.74	-500 072.82

Le compte administratif 2014 fait ressortir tous budgets confondus un déficit provisoire d'investissement de 500 072,82 euros. Avec les restes à réaliser, le résultat fait apparaître un excédent qui s'élève à 343 865,29 euros.

Budget	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser		Résultat final
		Dépenses	Recettes	
Budget principal	358 859.64	272 410.71	981 377.00	1 067 825.93
B.A. Equipements d'accueil	196 502.06	63 405.47	223 500.00	356 596.59
B.A. Parcs d'activités	-269 057.41			-269 057.41
B.A. Centre des services	-158 696.47	225.00		-158 921.47
B.A. Equipements touristiques	-619 937.98	24 897.71		-644 835.69
B.A. S.P.A.N.C.	-7 742.66			-7 742.66
TOTAUX	-500 072.82	360 938.89	1 204 877.00	343 865.29

L'excédent de l'exercice précédent s'élevant à 1 051 455,50 euros, le résultat final de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 1 395 320,79 euros.

Le Président souligne la difficulté à maintenir un résultat de fonctionnement satisfaisant. L'effet ciseau joue toujours à plein avec des recettes en baisse et des dépenses difficiles à comprimer sauf à dégrader l'offre de services aux habitants. Le résultat se réduit ce qui affecte les capacités d'investissement de la Communauté de communes. Une des solutions consiste à optimiser les ressources, mais la fiscalité ne produit plus les produits escomptés. Grâce

au désendettement opéré depuis plusieurs années, la Communauté de communes conserve des marges de manœuvre.

Le compte de gestion est en tous points identique au compte administratif.

(Adopté, unanimité).

III. Décision modificative n°2 - 2015 (rapporteur : Gérard Perrin)

Le rapport de présentation détaillé de la décision modificative est joint à la note de synthèse.

- *Budget principal*

En section de fonctionnement, la décision modificative présente un besoin de financement de 184 890,86 euros. Elle comprend notamment :

- l'annulation des crédits inscrits au budget primitif en dépenses du budget principal pour l'équilibre des budgets de fonctionnement de la Direction des infrastructures et de l'environnement (211 642 euros) ainsi que du SPANC (4 543 euros),

- la réinscription des crédits en dépenses sur la dotation de voirie de l'année 2014 non consommés mais engagés (204 141 euros)

- le réajustement des subventions de fonctionnement versées à l'ADIL de l'Ain (+ 100 euros), au CLIC des Pays de Bresse (+ 895 euros), ainsi que de la contribution due à Cap3B pour l'année 2015 (+607 euros).

- l'inscription d'un crédit de 5 904 euros correspondant à la participation de la Communauté de communes aux frais d'étude de prospective territoriale conduite par Bourg en Bresse Agglomération

- un crédit de 500 euros est ajouté pour le versement d'une subvention à la section locale de la CFDT (délibération du Conseil du 24 Février 2015)

- Les crédits d'amortissement sont réajustés à hauteur de 1 919 euros, les écritures d'investissement n'étant pas terminées lors de l'élaboration du budget primitif.

- l'inscription de 187 009,86 euros en dépenses imprévues afin de pouvoir répondre rapidement à des dépenses budgétaires non prévisibles lors de la préparation du budget primitif.

Avec la reprise de l'excédent de fonctionnement disponible de l'exercice précédent d'un montant de 2 184 890,86 euros, l'autofinancement s'élèvera à 2 000 000 euros.

En investissement, le déficit de l'exercice antérieur est repris pour un montant de 200 010,67 euros. Le solde des restes à réaliser s'élève à 272 410,71 euros. Au terme de l'année 2014, les crédits de paiement prévus pour la restructuration du siège de la Communauté de communes et la voie verte n'ont pas été utilisés en totalité. Les crédits restant seront cumulés avec ceux inscrits au budget d'investissement 2015.

En recettes, le solde des restes à réaliser s'élève à 981 377 euros. La décision modificative permet aussi de prendre en compte une subvention de 200 000 euros attribuée par le Département pour le programme de restructuration du siège de l'intercommunalité. La dotation aux amortissements est réajustée à hauteur de 1 919 euros.

Le virement de l'autofinancement de 2 000 000 euros permet de financer en partie les travaux de restructuration extension du siège de la Communauté de communes et de réduire le montant du recours à l'emprunt prévu au budget primitif de 1 376 653,23 euros. Ce montant se trouve donc ramené à 760 473,77 euros.

- *Budget annexe « Equipements d'accueil »*

Aucune nouvelle dépense n'est inscrite en fonctionnement. En recettes, la reprise de l'excédent de clôture de l'exercice 2014 est effectuée pour un montant de 423 821,06 euros. En tenant compte de l'excédent de 24 102 euros dégagés au budget primitif, l'excédent final dégagé par la section de fonctionnement est de 447 923,06 euros.

En investissement, des crédits correspondant au marché de maîtrise d'œuvre du Sougey sont reportés pour 63 405,47 euros. Du côté des recettes, avec le report des subventions obtenues pour le programme de travaux au Sougey (223 500 euros), le report de l'excédent antérieur, le recours à l'emprunt ne se justifie plus, le budget 2015 présente un excédent de 533 293,11 euros.

- *Budget annexe « parcs d'activités »*

En fonctionnement, une opération de régularisation de TVA est prévue pour 50 euros, la reprise de l'excédent de l'exercice antérieur est effectuée pour 211 632,36 euros. En tenant compte de l'excédent de 16 544 euros dégagé au budget primitif, l'excédent final dégagé par la section de fonctionnement est de 228 126,36 euros.

En investissement, la reprise du déficit pour 367 634,97 euros nécessite un recours à l'emprunt du même montant.

- *Budget annexe « Direction des infrastructures et de l'environnement »*

En fonctionnement, aucune nouvelle inscription en dépenses. En recettes, la reprise de l'excédent de clôture de l'exercice 2014 est effectuée pour 295 320,91 euros. Avec l'annulation de la subvention d'équilibre de 211 642 euros, le budget 2015 est en excédent de 83 678,91 euros.

En investissement, un crédit de 225 euros est inscrit correspondant au solde du coût d'acquisition du logiciel métier, en tenant compte de l'excédent de 93 884 euros dégagé au budget primitif, l'excédent final s'élève à 260 046,84 euros.

- *Budget annexe « SPANC »*

En exploitation, après réajustement de la dotation aux amortissements, la reprise de l'excédent de clôture de l'exercice 2014 et l'annulation de la subvention d'équilibre, le budget 2015 présente un excédent de 79 941,29 euros. En investissement, avec la reprise de l'excédent antérieur, du réajustement de la dotation aux amortissements et en tenant compte de l'excédent de 3 456 euros dégagé au budget primitif, l'excédent final s'élève à 6 542,63 euros.

- *Budget annexe « Equipements touristiques »*

En fonctionnement, il s'agit d'inscrire en dépenses :

- 24 000 euros pour un remboursement à la mutuelle Gras Savoye suite à un accident du travail non reconnu et transformé en arrêt maladie
- 700 euros pour l'achat de petit équipement pour les HLL
- 91 919 euros pour la régularisation de la dotation aux amortissements

Soit un total de 116 619 euros pour des recettes d'un même montant avec le versement de la DETR (114 114 euros) et des recettes diverses (2 505 euros).

En investissement, la reprise du déficit de l'exercice antérieur et le report de crédits correspondant à des travaux engagés mais non soldés font apparaître des dépenses pour un montant de 673 576,44 euros. En recettes, en tenant compte du besoin de financement dégagé au budget primitif et de la régularisation de la dotation aux amortissements, le recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement s'élève à 1 074 142,44 euros.

(Adopté, unanimité).

TOURISME

- I. Approbation des conventions cadrant les partenariats, le passage et l'entretien des circuits de randonnées pédestre et VTT (rapporteur : Alain Viviet)

- *Actualisation des circuits de randonnée*

Après une première édition en 1996, une nouvelle carte des sentiers de randonnée pédestre a été éditée en 2014. Elle a été complétée en mars 2015 par la pose de panneaux au départ des communes et la réalisation de fichiers pdf pour une mise en ligne sur Internet.

- *Mise en place de circuits labellisés base VTT de randonnée*

La Communauté de communes propose plus de 100 km de circuits VTT (5 circuits de 6,5 à 43,5 km) et des infrastructures permettant d'accueillir les vététistes à la base de loisirs. Le territoire est ainsi labellisé « Base VTT de randonnée ». Une pochette comprenant une fiche pour chaque circuit sera éditée au premier semestre 2015.

Il convient aujourd'hui d'approuver différentes conventions pour cadrer les partenariats, passages et entretien des circuits et d'autoriser le Président à les signer :

- Passage sur les circuits de randonnées pédestre et VTT :

- Les conventions de partenariat avec les communes limitrophes au territoire intercommunal sur lesquels passent les circuits VTT (Saint-Julien-sur-Reyssouze, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Lescheroux, Polliat, Marboz et Viriat).
 - Les conventions de passage avec les propriétaires privés pour permettre le passage des randonneurs et VTTistes, et inscrire les itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) lorsque cela est possible.
- Pour l'entretien des circuits de randonnée pédestre et VTT :
- Conventions d'entretien avec les communes du territoire communautaire,
 - Convention de partenariat avec les Semelles Fumantes pour la randonnée pédestre.
- Un partenariat financier est convenu avec Storengy : un contrat de parrainage doit être signé.
- Pour ce qui concerne plus particulièrement le label Base VTT de randonnée, il convient aujourd'hui d'approuver différentes conventions pour la mise en œuvre du label :
- Avec la Fédération Française de Cyclotourisme : convention de partenariat définissant les conditions respectives d'obtention du label et son cahier des charges.
 - Avec le Comité départemental de cyclotourisme de l'Ain en vue du parrainage de la Base VTT, nécessaire dans le cadre du label (organisation d'une randonnée VTT annuelle ouverte à tous, vérification de l'état des circuits).

(Adopté à la majorité, une abstention : François Bodinier)

SOLIDARITÉS - FAMILLE - VIE ÉDUCATIVE - CULTURE – SPORT

Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude (*rapporteur : Virginie Grignola-Bernard*)

L'article 8 du code des marchés publics prévoit la possibilité pour les établissements publics locaux de constituer des groupements de commandes avec des collectivités territoriales. Il est proposé de réaliser un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude dans les écoles et au centre de loisirs. Le SIVOM, les communes d'Etrez et de Cras-sur-Reyssouze ont souhaité adhérer. Il convient désormais de procéder à la constitution du groupement par une convention qui définira les modalités de fonctionnement et désignera la Communauté de communes comme coordonnateur. Les marchés sont conclus pour une durée d'un an à compter du 6 juillet 2015, reconductible deux fois. Il est demandé de valider la constitution du groupement de commandes et d'autoriser le Président à signer la convention et les marchés à intervenir.

(Adopté, unanimité)

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

- I. Convention triennale de partenariat avec Centre Ain initiatives - Centre Ain actif (CAI - CAA) pour la période 2015-2017 (*rapporteur : Walter Martin*)

La Communauté de communes soutient le développement économique par l'aménagement des parcs d'activités intercommunaux, mais aussi depuis 2004 par l'adhésion à Centre Ain initiatives. Elle aide ainsi la création et la reprise d'entreprises de petite taille pour maintenir, renouveler et développer le tissu économique, source d'emplois et de services à la population. Ses moyens d'actions sont essentiellement l'attribution de prêts d'honneur sans intérêt et sans demande de garantie, la mobilisation des garanties sur emprunts bancaires, la mise en œuvre d'autres dispositifs de financement et le suivi des projets après leur démarrage.

La Communauté de communes contribue chaque année au budget de fonctionnement de l'association à hauteur de 0,60 euro par habitant. Depuis 2004, 62 entreprises du territoire ont été soutenues. En 2014, 18 porteurs de projets ont été accueillis, 8 nouveaux projets financés et accompagnés à Malafretaz (Carrosserie GP01), Foissiat (Jérôme Geray, boucherie charcuterie traiteur), Etrez (Parc panda, paintball et accrobranche), Béréziat (Mathieu Bourgeois, vidéaste amateur), Attignat (Cécile Fontaine, institut de beauté, L'Épicerie) et Saint-Didier d'Aussiat (Rachel Rozier,

réparation et entretien de cycle ambulant) : 59 000 euros de fonds propres engagés, 121 475 euros de garanties accordées et 334 500 euros de concours bancaires apportés ont permis de créer ou consolider 12 emplois.

Compte tenu du contexte économique et financier qui affaiblit les budgets des collectivités, Cap3B a proposé de réajuster les financements de Centre Ain initiatives en réduisant la contribution des intercommunalités à 0,50 euro par habitant et par an. Cette baisse sera compensée par la participation du conseil régional dans le cadre du Contrat de développement durable de la Région Rhône-Alpes qui passe de 35 000 à 45 000 euros. Pour 2015, dans le cadre de la convention de partenariat établie pour 2015-2017, la contribution de la Communauté de communes de Montrevel s'élève à 8 530 euros.

Il est demandé d'approuver le projet de convention de partenariat à intervenir avec Centre Ain initiatives pour 2015-2017 et d'autoriser le Président à signer la convention et toutes pièces utiles.

(Adopté, unanimité)

II. Suppression de la Zone d'aménagement concerté d'Attignat-Bourg nord (rapporteur : Walter Martin)

Dans le cadre de sa politique de développement économique, le District a créé au début des années 1990 une zone à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier de l'A40 à Attignat. Une Zone d'aménagement concerté (ZAC) prévue sur 20 hectares est créée le 30 mars 1993. Suite à l'acquisition de terrains par le District, la Société d'équipement du département de l'Ain (SEDA) s'est vue confier la réalisation d'études opérationnelles pour définir le programme d'aménagement et établir les dossiers de création et réalisation de la ZAC. La première tranche de travaux se termine dans l'année 1993 avec un résultat net de 296 890 euros. Les deuxième et troisième tranches ne sont pas réalisées.

Des dépenses et des recettes ne pouvant pas être comptabilisées au bilan de la ZAC sont cependant à prendre en compte dans le bilan de réalisation de ce parc d'activités : des dépenses d'aménagement complémentaires et d'entretien ont été effectuées pour un montant de 283 425 € depuis 1997, et des travaux d'extension de voirie et de mise aux normes avec la loi sur l'eau sont prévus pour un montant de 500 000 €. L'installation de la signalétique des parcs d'activités intercommunaux en 2014 vient aussi s'ajouter aux dépenses constatées. En recettes, deux ventes sont engagées pour un montant de 691 395 €.

Bien qu'une seule tranche soit effectuée à ce jour, la réalisation de la ZAC ne peut pas être poursuivie pour deux motifs principaux :

- L'implantation en fond de zone d'activités de l'entreprise ADF-Mutual Logistics, sur un site industriel de près de 4 hectares initialement acquis en 2008, et prochainement 2,4 hectares supplémentaires en cours de cession (promesse de vente signée), barre l'accès aux terrains plus à l'ouest (2 ha) et ne permet donc pas la réalisation des tranches d'aménagement prévues dans le Programme des Equipements Publics Initial,
- la disparition de la SEDA (devenue depuis « Novade »).

Au vu de ces éléments, le Président propose la suppression de la ZAC d'Attignat-Bourg nord. Les objectifs d'emploi et d'accueil des activités économiques ont été atteints puisque 15 entreprises se sont installées dans la zone pour environ 350 emplois.

Il est demandé d'approuver la suppression de la ZAC d'Attignat-Bourg nord, d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles et de donner pouvoir au Président pour résilier la convention de mandat avec la SEDA. Le Cahier des charges des cessions de terrains conserve son caractère opposable.

(Adopté, unanimité)

ENVIRONNEMENT

Enlèvement des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) : renouvellement de la convention avec OCAD3E (rapporteur : Gérard Perrin)

L'éco-organisme OCAD3E a vu son agrément renouvelé par le Ministère de l'Ecologie et du développement durable. Il est chargé d'organiser la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sur le territoire français. Il accorde pour cela des financements aux collectivités locales : une part fixe de 460 euros par trimestre contre 390 euros précédemment et une part variable suivant les tonnages collectés. Ainsi pour chaque tonne de D3E collectée à la déchetterie à Etrez, la Communauté de communes perçoit 71 euros (contre 65 euros dans les conditions du précédent agrément). Il est demandé d'autoriser le Président à signer cette convention et tous les documents afférents.

(Adopté, unanimité).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Célébration des 50 ans de la Communauté de communes

La célébration du cinquantenaire de la Communauté de communes est avancée au samedi 29 août 2015. La date précédemment envisagée ne permettait pas d'utiliser les équipements de la base de loisirs qui sont occupés en septembre par les week-ends d'intégration.

Le programme se précise :

- 10h : nomination du centre culturel Louis-Jannel
- Après-midi : jeux intervillages. Chaque maire a été destinataire d'un courrier l'invitant à constituer une équipe avant le 1^{er} juillet.
- En soirée : repas (plat pour une somme modique, gâteau offert par la Communauté de communes), spectacle des Quidams

Conseil local de développement

Il a été mis en place et est coprésidé par Claude Marandet et Elisabeth Leroux. La prochaine réunion a lieu le 13 avril.

Festival Théâtre sur un plateau : réunion publique

Une réunion publique de présentation du festival Théâtre sur un plateau est prévue le 3 avril à la salle des fêtes à Etrez. Le festival aura lieu du 30 juillet au 8 août à Attignat, Etrez, Montrevel et Foissiat (15 spectacles professionnels pour 4 000 spectateurs attendus). Cet événement se veut être un événement pour et avec le territoire. Toutes les personnes souhaitant s'investir sont les bienvenues.

Journées sécurité routière

Elles ont lieu vendredi 10 et samedi 11 avril. La journée de vendredi est réservée aux agents. Il reste des places. Au programme stands de sensibilisation aux dangers de la route : simulation de chocs, audit de conduite, rappel du code de la route. Sur inscription auprès de Mathieu Cirella.

Vente d'articles d'occasion issus de la ressourcerie

Une vente délocalisée des articles récupérés dans les 9 déchetteries partenaires dans le cadre de la ressourcerie a lieu samedi 25 avril à la base de loisirs de 10h à 18h. Sur le thème sport détente plein air. Réception officielle à 11h30, vente toute la journée.

L'Ain de ferme en ferme les 25 et 26 avril

La Communauté de communes est partenaire. Une ferme participe sur le territoire à Foissiat (Philippe Prévost, élevage de chevaux et de bœuf de Kobé).

Restructuration extension du siège de la Communauté de communes

Le déménagement est prévu la semaine du 20 avril, l'emménagement dans les bungalows derrière l'église le lundi 27 avril. Les numéros de téléphone et l'adresse postale (BP 69) ne changent pas, les horaires d'ouverture au public non plus (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h). En dehors des horaires d'ouverture, il ne sera pas possible de déposer du courrier dans les locaux provisoires. Aucune boîte aux lettres n'est installée là-bas. Les boîtes aux lettres seront déplacées dans le hall d'entrée de la salle des fêtes.

Agenda

- Prochaines réunions du bureau : mardi 14 avril et mardi 12 mai à 17h
- Prochain conseil communautaire : mardi 26 mai à 20h30 à Saint-Sulpice
- Parcours des pompiers : samedi 25 avril à Etrez
- Festival Blue Monday à Attignat : du 23 au 26 avril
- Congrès régional des donneurs de sang à la base de loisirs : 18 et 19 avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc Jacquet



Le Président,
Jean-Pierre Roche